

Question orale - 23_HQU_114 - Chantal Weidmann Yenny au nom PLR - Une vaccination COVID-19 sans les pharmacies?

Texte déposé:

Le 29 novembre dernier, le Conseil fédéral a décidé, qu'à partir du 1er janvier 2024, il ne prendrait plus en charge les vaccinations contre le COVID-19 administrées en pharmacie.

Dans le Canton de Vaud ce sont pourtant plus de 80 pharmacies qui proposent ce service effectuant ainsi des dizaines de vaccins par jour. Cela permet de désengorger les cabinets médicaux et les centres de vaccination de manière significative. Le patient peut ainsi se faire administrer le vaccin sans prise de rendez-vous et sans délais d'attente. Un dicton anglais dit que « an ounce of prevention is worth a pound of cure » (que l'on peut plus ou moins traduire par : un gramme de prévention vaut mieux qu'un kilo de traitement). En ne permettant de ne plus avoir « ce gramme de prévention » facile d'accès, le Conseil fédéral a pris une décision difficilement compréhensible.

J'ai ainsi l'honneur de poser la question suivante :
Est-il prévu que le Canton de Vaud prenne à sa charge ce financement et dans quels délais ?
Conclusion:
<u>Cosignatures</u> :